ERVO PROJECTS

ROBBERECHTS

SILVER | Top 15%
ecovadis
Sustainability Rating
DEC 2024

Taking Climate Action
BRONZE COMPANY
SBTi VALIDATED
COZLOGIC APPROVED

Supplier Code of Conduct

Robberechts & Ervo Projects

Cher fournisseur,

Le respect et l'intégrité dans les relations commerciales sont profondément ancrés dans l'ADN de notre entreprise familiale. Le présent Code de conduite des fournisseurs décrit les valeurs et les attentes que nous appliquons et que nous souhaitons également promouvoir dans le cadre de notre collaboration avec vous.

Nous considérons nos fournisseurs comme des partenaires dans une relation à long terme basée sur la confiance, la transparence et le respect mutuel. Ce code de conduite clarifie ce qui est important pour nous en matière d'éthique, de qualité, de durabilité et de responsabilité sociale. Nous vous demandons d'adhérer à ces principes et de les appliquer dans vos activités quotidiennes et au sein de votre propre chaîne de valeur.

Si vous avez des questions ou des doutes concernant ce code de conduite, vous pouvez toujours vous adresser à votre personne de contact chez Robberechts ou Ervo Projects, ou via le point de contact confidentiel : gedragscode@robberechts.be.

Notre boussole morale.

- Olivier Robberechts (pdg)

1. NOS PRINCIPES FONDAMENTAUX

Nous attendons de chaque fournisseur qu'il:

- respecte toutes les lois et réglementations en vigueur dans les pays où il opère;
- respecte le présent Code de conduite des fournisseurs et, en cas de doute, consulte toujours Robberechts/Ervo Projects;
- signale en temps utile toute infraction, tout risque ou tout comportement contraire à l'éthique;
- communique de manière ouverte et transparente lorsque des difficultés surviennent.
- Les fournisseurs doivent respecter ce Code et veiller à ce que leur propre chaîne d'approvisionnement en fasse de même.

2. PRATIQUES COMMERCIALES HONNÊTES ET ÉTHIQUES

2.1 CONCURRENCE LOYALE

Nous agissons en totale conformité avec les législations européennes et locales en matière d'antitrust et de concurrence. Nous exigeons la même chose de nos fournisseurs. Concrètement, cela signifie :

- Pas d'ententes sur les prix ni de pratiques de répartition des marchés.
- Pas d'échange d'informations confidentielles sensibles sur la concurrence.
- Pas d'accords qui limiteraient la concurrence.
- Seule la collecte d'informations accessibles au public et légalement disponibles est autorisée.

2.2 INTÉGRITÉ, FRAUDE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Robberechts et Ervo Projects ne tolèrent aucune forme de fraude, de corruption ou de blanchiment d'argent. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils:

- n'offrent ni n'acceptent d'avantages contraires à l'éthique;
- n'offrent aucun cadeau aux employés de Robberechts/Ervo Projects, à l'exception des petits cadeaux autorisés par la loi;
- appliquent une facturation transparente;
- évitent les conflits d'intérêts et les signalent lorsqu'ils surviennent.

2.3 PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES ET NORMES ÉTHIQUES

Nous souscrivons aux dix principes du Pacte mondial des Nations unies et attendons de nos fournisseurs qu'ils les respectent dans leurs activités:

- respect des droits de l'homme;
- normes de travail équitables;
- protection de l'environnement;
- lutte contre la corruption sous toutes ses formes.

3. DROITS DE L'HOMME, TRAVAIL ET BIEN-ÊTRE

3.1 NON-DISCRIMINATION

Les fournisseurs ne doivent pratiquer aucune discrimination fondée sur la religion, le sexe, l'origine, l'identité sexuelle, l'âge, le handicap ou tout autre critère.

3.2 INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DU TRAVAIL FORCÉ

Le recours au travail des enfants, à l'esclavage moderne, au travail forcé et à la traite des êtres humains est strictement interdit.

3.3 LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Les travailleurs doivent être libres de s'associer et de négocier collectivement, conformément aux normes de l'OIT.

3.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les fournisseurs doivent fournir un environnement de travail sûr et sain, comprenant:

- des formations,
- des équipements de protection individuelle,
- des mesures de réduction des risques,
- des programmes de prévention.

3.5 RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE ET CORRECTE

Les employés doivent être rémunérés de manière équitable, conforme à la loi et sans discrimination.

4. ENVIRONNEMENT ET DURABILITÉ

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils s'engagent activement dans les domaines suivants:

- respect de la législation environnementale;
- prévention de la pollution;
- utilisation responsable de l'eau, de l'énergie et des matières premières;
- réduction des émissions de CO2;
- protection de la biodiversité;
- la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale (la norme ISO 14001 est fortement encouragée).

Robberechts s'engage activement en faveur de l'économie circulaire, de la durabilité des produits, de la réduction des émissions de CO2 et de l'utilisation efficace de l'eau. Nous privilégions les fournisseurs qui partagent la même ambition.

5. QUALITÉ DES PRODUITS, SÉCURITÉ ET CONTRÔLE DES PROCESSUS

Nous garantissons des produits sûrs et de haute qualité qui répondent aux normes européennes strictes. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils:

- fournissent une qualité stable;
- maîtrisent les processus de production selon des systèmes de gestion rigoureux (tels que ISO 9001 ou équivalent);
- signalent les anomalies en temps utile;
- mettent à disposition la documentation, les certificats de conformité et les résultats des tests.

6. TRAITEMENT DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Les fournisseurs doivent protéger et traiter les informations confidentielles, y compris les données à caractère personnel et la propriété intellectuelle, conformément à la législation européenne en vigueur. Nous exigeons :

- des mesures de sécurité adéquates;
- aucun transfert non autorisé d'informations;
- la notification immédiate en cas de fuites de données ou d'incidents de sécurité.

7. NOTRE ANALYSE DES RISQUES ET NOTRE ÉVALUATION DE L'IMPACT DES FOURNISSEURS

Nous effectuons régulièrement une analyse des risques liés à nos fournisseurs.
Cette analyse tient compte:

- des risques géographiques;
- des droits de l'homme et des conditions de travail;
- de l'impact environnemental;
- l'implication éventuelle dans des cas de fraude ou de corruption;
- les certificats de durabilité et les documents stratégiques;
- les résultats issus des bases de données ESG publiques;
- les rapports de durabilité disponibles et les systèmes de gestion.

L'analyse est réalisée sur la base d'une note structurée de 0 à 5 par thème.
Ce système garantit l'objectivité et évite les préférences personnelles ou les influences.

7.1 INTERPRÉTATION DU SCORE TOTAL

Score	Interprétation	Actie
0–30	Risque sous contrôle	Le fournisseur est un fournisseur privilégié
31–40	Impact négatif constaté	Proposition d'amélioration
41–50	Sécurité ou efforts insuffisants	Audit externe
> 50	Infractions graves / risques importants	La collaboration est interrompue

L'équipe achats et le responsable des achats sont formés pour réaliser ces évaluations de manière professionnelle. Les résultats sont soumis à l'approbation de la direction.

8. ROBBERECHTS / ERVO PROJECTS PREFERRED SUPPLIER LABEL

Les fournisseurs qui obtiennent systématiquement un score total compris entre 0 et 30 reçoivent notre label “Preferred Suppliers”. Ce label récompense les partenaires qui excellent dans les domaines suivants :

- qualité
- durabilité
- éthique
- fiabilité des livraisons
- transparence

Les fournisseurs privilégiés sont considérés comme des partenaires stratégiques au sein de notre chaîne de valeur durable et sont mentionnés dans notre communication interne.

9. SIGNALEMENTS, QUESTIONS ET ASSISTANCE

Nous encourageons une communication ouverte. En cas de doute concernant le présent Code de conduite des fournisseurs, un principe simple s’applique :

Le doute est un signal, contactez-nous.
Pour toute question, signalement ou préoccupation d’ordre éthique, vous pouvez nous contacter à l’adresse suivante : gedragscode@robberechts.be.

Tous les signalements sont traités de manière confidentielle et professionnelle, sans risque de représailles.

10. PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Chez Robberechts et Ervo Projects, nous adhérons aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies en adoptant une approche commerciale fondée sur des valeurs et en respectant les responsabilités fondamentales en matière de droits de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Cette approche témoigne de notre engagement à aligner notre stratégie d'entreprise, nos politiques et nos procédures sur les responsabilités fondamentales envers les personnes et la planète, tout en créant une culture d'intégrité et en visant le succès à long terme.

DROITS DE L'HOMME

Principes 1 et 2
Nous nous engageons à ne pratiquer aucune discrimination et à respecter toutes les religions, contribuant ainsi à l'égalité des sexes, à l'égalité des chances et à la protection des droits de l'homme.

TRAVAIL

Principe 3
Nous défendons la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

Principes 4, 5 et 6
Nous rejetons toute forme de travail forcé, de travail des enfants et de discrimination dans l'emploi et la profession, ce qui contribue à des conditions de travail équitables et à la réduction des inégalités.

ENVIRONNEMENT

Principes 7, 8 et 9
En assumant la responsabilité de la sécurité et de la santé de nos employés, et en proposant des formations adaptées, nous encourageons une culture de responsabilité environnementale et soutenons le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10
Nous luttons contre la corruption sous toutes ses formes en intégrant l'éthique et l'intégrité dans notre culture d'entreprise et en collaborant avec des parties prenantes qui partagent nos valeurs.

11. CONCLUSION

Nous vous remercions pour votre coopération et votre engagement à promouvoir ces valeurs. Ensemble, nous pouvons créer une chaîne de valeur durable, sûre et intègre pour nos employés, nos clients, notre planète et les générations futures.

WE SUPPORT

UN GLOBAL COMPACT

ROBBERECHTS & ERVO PROJECTS SOUSCRIVENT AUX DIX-SEPT OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES.

Eau pure

Notre comptabilité de l'eau est un outil puissant dans notre politique de développement durable. Grâce à une utilisation plus efficace de l'eau, nous consommons désormais moins de litres d'eau par meuble.

Approche CO_2

Chaque année, nous faisons calculer l'empreinte carbone de notre organisation par un bureau d'études externe. Depuis le début de nos calculs en 2015, nous sommes fiers d'annoncer que nos émissions de CO2 ont déjà diminué de 53,5 % en 2024.

Rémunération équitable

Une rémunération équitable pour le travail aide à lutter contre la pauvreté et la faim.

Bien-être et développement personnel

Nous investissons dans la sécurité et la santé de nos employés et leur proposons des formations adaptées afin de maintenir leurs compétences à niveau, tandis que les nouveaux investissements s'accompagnent de formations supplémentaires afin d'évoluer avec les systèmes modernes.

Éthique

En intégrant l'éthique dans notre culture d'entreprise et en collaborant avec des parties prenantes qui partagent nos normes en matière d'équité, de droits de l'homme et d'impact social positif, nous favorisons des conditions de travail équitables. Nous appliquons des normes strictes à nos fournisseurs, respectons les horaires de travail et suivons les normes de l'OIT afin de soutenir la croissance économique.

Production durable

En appliquant des directives de production respectueuses de l'environnement, en générant des passeports matériaux pour mieux comprendre l'impact environnemental et en utilisant des conceptions démontables, nous contribuons à une production et une consommation durables.

Innovation

Nous investissons dans des infrastructures innovantes, notamment des machines modernes, de nouvelles technologies robotiques et des installations de production de pointe, afin de garantir des processus de production durables et efficaces.

Inclusion

Offrir des emplois à des personnes issues de groupes vulnérables contribue à créer des communautés inclusives. La collaboration avec une entreprise locale spécialisée dans le travail sur mesure permet de soutenir l'économie locale.

Non-discrimination

En s'engageant à ne pratiquer aucune discrimination et à respecter toutes les religions, Robberechts promeut l'égalité des sexes et l'égalité des chances pour tous.
En rejetant la discrimination et en œuvrant pour la justice sociale, Robberechts contribue à réduire les inégalités au sein des pays et entre eux.

SUPPLIER CODE OF CONDUCT

2025 - ROBBERECHTS / ERVO PROJECTS

ROBBERECHTS

ERVO PROJECTS

Slachthuisstraat 21
2300 Turnhout
Belgique
+32 (0)14 44 84 00

www.robberechts.be
gedragscode@robberechts.be